

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Actions du
PRADO.
Participation
financière 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet des actions menées par l'Association du Prado 33 au titre de la Politique de la Ville.

Il précise que les actions du Prado 33 consistent notamment dans la tenue de permanences d'aide aux victimes ou encore d'action du travailleur social en commissariat.

Ces actions ont bénéficié, les années précédentes, de l'effort des communes et notamment de la ville de Floirac afin d'assurer la pérennité du projet.

En 2017, 55 nouveaux dossiers "Floiracais" ont été ouverts dont 36 relèvent du domaine pénal exclusivement, 19 habitants de Floirac ont été reçus sur les permanences tenues à Floirac et 47 Floiracais ont été reçus sur l'ensemble des permanences de Cenon et Lormont (bilan annuel de la permanence d'aides aux victimes à Dravemont joint).

Le montant de l'aide demandée par le Prado se répartit de la manière suivante :

permanences d'aide aux victimes :	3 930 €
action du travailleur social :	1 328 €
TOTAL	5 258 €

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réitération du soutien financier de la commune de Floirac en faveur de l'Association du Prado 33 pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « Du Prado » ;

Vu le Budget Primitif 2018 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Médiation, Politique de la ville, Démocratie Participative du 17 Mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la participation de la ville de Floirac aux actions menées par le Prado 33 à hauteur de 5258 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au paiement de la participation communale à l'Association du Prado 33.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018, Chap.065 – Article 6574- fonction 824.

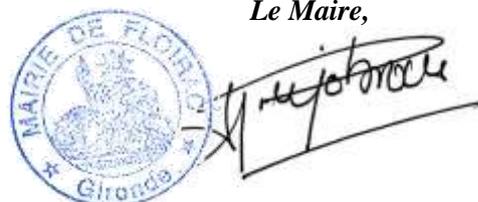
Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	